

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
N°33-2020

Logements des salariés précarisés suite à la crise du Covid-19

Enfin des mesures pour aider à payer le logement des salariés en chômage partiel et des saisonniers agricoles !

La FGA-CFDT est satisfaite d'avoir obtenu qu'Action Logement mette en place des aides pour contribuer aux charges de logements des salariés pendant la période d'urgence sanitaire du Covid-19.

La baisse des revenus pour les salariés en chômage partiel, les fins précoces de CDD et la difficulté de la filière agricole à mobiliser une main-d'œuvre nombreuse pour les travaux saisonniers justifiaient la création de mesures exceptionnelles.

Ainsi les salariés qui connaîtraient un taux d'effort mensuel supérieur à 40% du revenu et une rémunération du travail inférieure à 1,5 Smic pourront demander à bénéficier de deux aides mensuelles de 150 euros.

La FGA-CFDT considère que ce dispositif a le mérite d'exister mais cela est insuffisant. En particulier, les salariés en chômage partiel perdent au minimum 16% de leurs rémunérations. La perte d'heures supplémentaires ou de primes éventuelles accentuent encore la baisse du pouvoir d'achat. La situation est devenue extrêmement tendue pour des milliers de foyers. Les charges contraintes comme celles des loyers ou des emprunts immobiliers pèsent très fortement sur le budget des ménages.

Quant aux saisonniers agricoles, ils pourront bénéficier pendant 4 mois maximum d'une aide de 150 euros pour payer leur loyer. Une enveloppe de 6 millions d'euros est mobilisée à cet effet. Celle-ci sera augmentée si besoin.

Ces aides sont rétroactives et permettront aux salariés de passer le moins mal possible cette période d'état d'urgence du Covid-19. La FGA-CFDT soutiendra toutes les initiatives qui aideront les salariés précarisés.

Fait à Paris, le 12 juin 2020

Contacts :

Eric POMMAGEOT, Secrétaire national : 06.63.22.23.85

Franck TIVIERGE, Secrétaire national : 06.87.31.21.80

Presse : 06.89.04.25.27